



Gêne occasionnée par un terrain à l'abandon

Par **boudchou1310**, le **02/07/2013 à 07:43**

Bonjour,

J'ai un voisin locataire de son logement qui est extrêmement gêné par le terrain accolé au sien, qui n'est pas entretenu et qui ramène des rats. Il s'est déjà fait attaquer par un rat, ses bêtes (poules, lapins) ont également été attaquées. Il a demandé à son voisin de faire quelque chose, celui-ci lui a répondu qu'il n'en avait pas envie. Il a également demandé au maire de faire quelque chose, celui-ci lui a répondu qu'il ne pouvait rien faire. Je sais qu'il y a obligation d'entretien de son terrain par le propriétaire, mais je ne connais ni les textes ni les démarches à effectuer. Pouvez-vous m'orienter s'il vous plait ?

D'avance merci.

Par **Lag0**, le **02/07/2013 à 07:49**

Bonjour,

Qu'appellez-vous un terrain à l'abandon ? Car je ne vois pas en quoi, un terrain simplement abandonné, attirerait plus les rats que les bêtes (poules et lapins) de votre voisin.

Par **boudchou1310**, le **02/07/2013 à 14:17**

Ce que j'appelle un terrain à l'abandon c'est un terrain où les herbes dépassent le mur, un terrain non entretenu. Il est certain que les bêtes en elles-mêmes attirent les rats, mais un

terrain non entretenu les héberge et favorise la multiplication. A savoir que le propriétaire refuse même que mon voisin se charge lui-même de l'entretien (gratuitement), et refuse également à la mairie d'intervenir.